

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-7-2

Séance du vendredi 11 septembre 2015

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2015-2-7-3 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 en faveur de la Culture et du Patrimoine,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Au titre de la politique :

I - Soutien à l'Animation du Patrimoine

✎ autorise et attribue le versement des subventions détaillées dans le tableau joint en **annexe 1** à la délibération pour un montant total de **77 500 €**, dont :

- **30 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet de médiation culturelle pour 2015 ;
- **47 500 €** en faveur de la Société Schongauer de Colmar destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique en 2015

⇒ décide de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget 2015 du Département sur le programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014

⇒ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- la convention annuelle avec l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, jointe en **annexe 2** à la délibération ;
- la convention annuelle avec la Société Schongauer de Colmar, jointe en **annexe 3** à la délibération ;

2 – Soutien aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

⇒ autorise et attribue le versement des subventions détaillées dans le tableau joint en **annexe 1** à la délibération pour un montant total de **48 000 €**, prélevés sur les lignes du budget 2015 du Département, à raison de :

- 28 000 € sur le programme K815, imputation 65-311-6574-35781-006
- 20 000 € sur le programme K816, imputation 65-311-65734-35881-006

⇒ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- l'avenant n°1 à la convention du 08 décembre 2014 avec la Ville de Huningue, joint en **annexe 4** à la délibération.

⇒ prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en **annexe 1** au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité